

SYNDICAT NATIONAL CFTC DGFIP

Section de Paris

MIEUX VIVRE NOTRE AVENIR



UN SFACT A TOUT PRIX !

Le CTL du 26 juin 2017 boycotté par les OS s'est finalement tenu le 6 juillet 2017.

À l'ordre du jour l'avis du CTL sur la convention SFACT Ville de Paris et l'information sur la convention pour le CSP à distance des DFE avec la DRFIP du Loiret.

1/ La convention SFACT Ville de Paris

Il s'agit de la modernisation de la chaîne de la dépense par la création d'un service facturier (SFACT) issu du rapprochement de 3 centres de service partagés (CSP) « liquidation » de la ville de Paris et du service Dépenses de la DRFIP75. Cette modernisation est largement motivée par la structuration des systèmes informatiques et la progression de la dématérialisation.

Le SFACT est chargé de la réception et du traitement des factures sous l'autorité du comptable public. Rassemblant des agents de la DRFIP et de la Ville de Paris, ce SFACT constitue une nouvelle division du pôle « gestion publique secteur public local » et sera localisée 5 avenue de la porte d'IVRY Paris ^{13e} à la livraison de l'immeuble.

170 agents dont 33 agents de la DRFIP sont concernés. A la DRFIP, moins d'un tiers des agents ont fait le choix de suivre la mission d'où l'importance du plan de formation qui se déroulera avant la fin de l'année 2017.

Dans le principe les agents DRFIP conservent les règles de gestion, horaires, congés... de la DRFIP. À cet égard les OS ont soulignées la difficulté du travail des agents, des cadres et du travail syndical dans ce contexte.

L'organisation du SFACT s'articule sur les besoins de la ville de Paris et la CFTC s'inquiète de cette immersion de nos collègues au sein des services locaux. D'autant que l'administration entend utiliser le modèle Parisien pour d'autres services en France.

Par ailleurs la CFTC s'étonne, car si l'Agglomération du Grand Paris-collectivité à part entière a fait le choix de s'appuyer sur les agents et les systèmes Parisiens plutôt que de développer les siens, elle verse pour ce motif une redevance à la Ville de Paris.

SECRETAIRE DEPARTEMENTAL : Dominique CHEMLA

DRFIP PARIS SITE REAUMUR TEL 01 55 80 66 46 FAX 01 55 80 66 79

E-mail : cftcparis@gmail.com Site Internet : <http://www.cftc-dgfip.fr/auplanlocal>

CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF

SYNDICAT NATIONAL CFTC DGFIP

Section de Paris

MIEUX VIVRE NOTRE AVENIR



Or, par une annexe à la convention signée avec la ville de Paris, il est prévu que le SFACT et la DRFIP agiront au bénéfice de l'Agglomération et paradoxalement c'est la DRFIP qui versera une redevance à la Ville de Paris pour chaque agent de la DRFIP en vertu d'une autre annexe à la convention au titre d'une participation au frais de fonctionnement !

De plus, le contexte se complique par un déménagement dès le 1^{er} septembre qui a conduit la CFTC à la signature d'un communiqué commun avec les autres OS présentes au CTL du 6 juillet.

En effet lors de la CAPL n° 3 du 4 juillet 2017 concernant le mouvement local des agents C au 1^{er} septembre il avait été affirmé aux élus du personnel que concernant les agents affectés au SFACT Bédier qu'en attendant la livraison de l'immeuble à la ville de Paris au 1^{er} janvier 2018 nos collègues resteraient sur le site REAUMUR. Or, la veille de la CAPL du 4 juillet, par un courriel en date du 3 juillet les agents étaient informés par Madame CHANQUOY-JACQUET qu'ils allaient emménager « avenue de France » à compter du mois de septembre 2017 dans des locaux de la ville de Paris en attendant la livraison du bâtiment Bédier.

D'où l'exigence de la tenue d'un CT et d'un CHS pour présenter ce déménagement et les incidences en matière de règles de gestion.

A priori c'est la Ville de Paris qui payera le 1^{er} déménagement puisque le retard est imputable à la livraison de son immeuble. En revanche le second déménagement est logiquement à la charge de la DRFIP.

La CFTC s'étonne à nouveau, car la DRFIP peut toujours exercer sa mission à partir du site REAUMUR sans que cela ne lui coûte plus qu'auparavant. La DRFIP pouvait économiser le coût d'un déménagement, elle pouvait également économiser le montant de la redevance qu'elle versera chaque année pour ses agents à la Ville de Paris. Certes des restructurations sont possibles dans les locaux de REAUMUR, mais les traitements restent à la charge de la DRFIP.

Enfin cette convention paraît plus à l'avantage de la Ville de Paris que de la DRFIP d'autant que le Directeur se flatte de la qualité d'EXPERTS de nos collègues en tant que ressources pour le reste de la chaîne.

En plus, le modèle Parisien risque de se reproduire ailleurs entre les DRFIP et d'autres grandes villes.

Le regret du Directeur de ne pas pouvoir épargner les agents d'un double déménagement nous touche et nos collègues concernés également nous n'en doutons pas...

Toutefois, nous ne sombrerons pas dans la fiction d'une amélioration qui n'est pas démontrée et qui pour l'heure n'en porte que le nom et sommes totalement solidaires de nos collègues immergés dans ce SFACT qui pourront compter sur la CFTC.

SECRETARE DEPARTEMENTAL : Dominique CHEMLA
DRFIP PARIS SITE REAUMUR TEL 01 55 80 66 46 FAX 01 55 80 66 79
E-mail : cftcparis@gmail.com Site Internet : <http://www.cftc-dgfip.fr/auplan-local>

CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF

SYNDICAT NATIONAL CFTC DGFIP

Section de Paris

MIEUX VIVRE NOTRE AVENIR



2 /Le CSP à distance des DFE avec la DRFIP du Loiret

Il s'agit d'un sujet analogue à celui du CTL du 24 mars qui avait notamment pour objet le renouvellement de la convention de CSP à distance avec la Lozère. Les dossiers du 9^e arrondissement sont concernés par cette exportation.

Les mêmes débats se sont déroulés concernant la DRFIP du Loiret. Toujours aucun bilan de ces conventions.

La parité syndicale a exigé un vote.

La CFTC souhaite un réel bilan y compris humain de ces conventions.